

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Dixième session**  
**Genève, 12 – 16 novembre 2012**

### **CONTRIBUTION DU GROUPE DES PAYS AFRICAINS CONCERNANT UNE CONFÉRENCE DE L'OMPI SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LE DÉVELOPPEMENT**

*Document établi par le Secrétariat*

1. Dans une communication datée du 8 novembre 2012, la délégation de l'Égypte, au nom du groupe des pays africains, a envoyé au Secrétariat un document contenant la contribution du groupe des pays africains concernant une conférence de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et le développement, qui sera examiné à la dixième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP).
2. La contribution susmentionnée est reproduite dans l'annexe du présent document.
3. *Le CDIP est invité à prendre note des renseignements contenus dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

## 1. RAPPEL DES FAITS

Les questions de développement occupent une place importante dans les débats sur la propriété intellectuelle et l'élaboration de politiques dans ce domaine. En 2004, une proposition a été présentée à l'Assemblée générale de l'OMPI pour l'établissement d'un Plan d'action pour le développement. À la base de ce plan d'action, le postulat que l'innovation technique, la science et l'activité créatrice en général sont considérées à juste titre comme des facteurs majeurs de progrès matériel et de bien-être mais que malgré les importants progrès scientifiques et techniques déjà réalisés et les promesses formulées, le "déficit de connaissances" et la "fracture numérique" continuent de diviser les pays développés de ceux en développement.

La proposition, qui a été suivie des 45 recommandations adoptées par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2007 dans le cadre du Plan d'action pour le développement, préconisait vivement d'axer les activités sur divers aspects du développement, à savoir l'établissement de normes, les éléments de flexibilité, la politique des pouvoirs publics et le domaine public; le transfert de technologie et l'accès aux savoirs; la coopération technique et le renforcement des capacités; les tendances en matière d'application des droits en faveur du développement; et le rôle de l'OMPI en tant qu'institution des Nations Unies.

Depuis 2007, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle s'intéresse aux relations entre propriété intellectuelle et développement. Il a également lancé une série de projets et activités afin de mettre en œuvre les recommandations susmentionnées. Le CDIP est également chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement.

### But et objectifs de la conférence

Dans ce contexte, la conférence, dans une perspective d'avenir, devrait examiner la manière dont les différents aspects du développement sont actuellement traités, et déterminer la marche à suivre pour que ces aspects soient pleinement pris en considération dans le système de la propriété intellectuelle aux niveaux national, régional et international, compte tenu des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies et du Plan d'action pour le développement après 2015. La propriété intellectuelle a des incidences importantes, notamment sur la santé publique, l'éducation, la nutrition, l'environnement et la diffusion et le transfert des savoirs d'une manière générale. La conférence devrait permettre d'étudier ces questions puis de définir les futurs travaux dans ce domaine et de les orienter.

### Phase préparatoire

Sous la houlette du CDIP, la phase préparatoire au niveau national et régional, fondée sur des séminaires et des données empiriques, sera axée sur les divers aspects de l'interface entre propriété intellectuelle et développement. Trois réunions régionales devraient avoir lieu en Afrique, Asie et Amérique latine. Cette phase devrait bénéficier de la participation des organisations compétentes des Nations unies, de grands établissements universitaires et d'un ensemble de parties prenantes représentant diverses disciplines et activités dans les secteurs public et privé. Elle devrait également s'accompagner d'études et de rapports de recherche fondés sur des données empiriques.

La phase préparatoire devrait aboutir à la tenue d'une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement qui tiendrait compte des résultats des réunions nationales et régionales. L'intention est de faire en sorte que les pays en développement participant à ces événements s'approprient la démarche suivie et en définissent eux-mêmes les points forts, les points faibles et les défis futurs.

## PRINCIPAUX THÈMES À TRAITER DANS LE CADRE DE LA PHASE PRÉPARATOIRE<sup>1</sup>

### A. Élaboration et conception d'un système de la propriété intellectuelle axé sur le développement

*Objectif : élaboration d'un système de la propriété intellectuelle adapté au niveau de développement, pour répondre aux exigences et priorités nationales.*

Sous-thèmes :

Discussions et délibérations fondées sur des études de cas et des données empiriques en relation avec :

- i) la conception de systèmes de la propriété intellectuelle visant à promouvoir la créativité, la diffusion et le transfert de technologie dans divers domaines et selon divers thèmes. Ici, des cas et des exemples concrets pourraient être utilisés pour recenser les défis et les points faibles liés aux efforts déployés pour répondre aux questions de développement;
- ii) les stratégies nationales de propriété intellectuelle axées sur le développement et la prise en considération de la politique en matière de propriété intellectuelle et de développement pour répondre aux besoins de développement nationaux;
- iii) la coopération et l'assistance techniques et leur incidence sur les stratégies de développement; et
- iv) les données empiriques récentes en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de développement (pays/secteur).

### B. Propriété intellectuelle et questions de santé publique

Études de cas et données empiriques pour faciliter les discussions sur les éléments suivants :

- i) l'utilisation des éléments de flexibilité relatifs aux brevets pour faciliter l'accès à des médicaments de qualité à des prix abordables;
- ii) le traitement des informations non divulguées, conformément à l'article 39.3 de l'Accord sur les ADPIC, et l'accès à des médicaments de qualité à des prix abordables; et
- iii) la promotion de la collaboration internationale en matière de recherche-développement, pour traiter les cas de maladies qui touchent principalement les pays en développement.

---

<sup>1</sup> La liste provisoire des thèmes devrait répondre aux priorités nationales et régionales sans nécessairement être utilisée dans tous les contextes.

C. Propriété intellectuelle, éducation, industries de la création et autres aspects relatifs au développement

Études de cas et données empiriques sur des questions de droit d'auteur, notamment dans le domaine numérique, et plus précisément sur les points suivants :

- i) les obstacles rencontrés dans l'utilisation des exceptions et limitations pour promouvoir l'accès aux savoirs, la créativité et l'innovation, en particulier en faveur des bibliothèques, des établissements d'enseignement, des instituts de recherche et des personnes souffrant de handicaps;
- ii) les expériences de l'application des mesures techniques de protection et de la gestion des droits et les difficultés rencontrées à cet égard;
- iii) le bon fonctionnement des sociétés de gestion collective au niveau national;
- iv) le rôle des exceptions et limitations relatives au droit d'auteur dans la promotion de l'accès aux savoirs, de la concurrence et de la créativité.

D. Propriété intellectuelle, sécurité alimentaire et agriculture

Études de cas et données empiriques visant à faire mieux connaître les éléments suivants :

- i) le lien entre la propriété intellectuelle et le fait de garantir ou de compromettre l'accès aux denrées alimentaires;
- ii) l'incidence de la protection des obtentions végétales sur la sécurité alimentaire, les droits des agriculteurs, la biodiversité agricole et les coûts et avantages des traités internationaux tels que la Convention UPOV; et
- iii) l'expérience d'autres systèmes *sui generis* de protection des obtentions végétales (autres que la Convention UPOV).

E. Propriété intellectuelle et environnement

Études de cas et données empiriques sur les éléments suivants :

- i) les obstacles rencontrés dans l'accès aux technologies de lutte contre le changement climatique;
- ii) l'expérience de la concession de licences sur des technologies de lutte contre le changement climatique;
- iii) le recensement des mécanismes nécessaires pour faciliter l'accès abordable à des technologies respectueuses de l'environnement et leur large diffusion.

F. Innovation, créativité, concurrence, propriété intellectuelle

Études de cas et données empiriques sur les questions suivantes :

- i) le rôle stratégique de la propriété intellectuelle dans le cadre des systèmes nationaux d'innovation;

- ii) la commercialisation des résultats des recherches d'instituts de recherche-développement financées par des fonds publics;
- iii) les politiques de concurrence nécessaires pour empêcher une utilisation abusive des droits de propriété intellectuelle ou le recours à des pratiques qui restreignent de manière déraisonnable le commerce ou sont préjudiciables au transfert international de technologie;
- iv) les tendances actuelles dans le domaine de la propriété intellectuelle : examen des incidences sur le développement, la créativité, la concurrence et l'innovation;
- v) les expériences de modèles de partenariat ouvert tels que le projet sur le génome humain et les initiatives en matière d'accès ouvert.

#### G. Autres thèmes/sujets<sup>2</sup>

1. La mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC et le développement (propriété intellectuelle et commerce);
2. la contribution de la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques à la croissance économique et au développement des pays en développement (nouvelles formes de propriété intellectuelle);
3. l'accès des personnes souffrant de handicaps aux technologies de la communication et la diversité de ces technologies (propriété intellectuelle et TIC);
4. le rôle de la propriété intellectuelle et de ses éléments de flexibilité et leur contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (propriété intellectuelle et Objectifs du Millénaire pour le développement); et
5. l'évolution de l'Internet et le développement (propriété intellectuelle et TIC/questions émergentes).

#### *Thèmes qui seront examinés lors de la conférence*

Se fondant sur le programme de la phase préparatoire indiqué ci-dessus, les participants de la conférence examineront les différents rapports et recommandations sur les thèmes précités qui ont été établis à la suite des trois réunions régionales (organisées en Afrique, en Asie et en Amérique latine) et des réunions nationales, et s'intéresseront aux travaux menés par l'OMPI, au rôle de l'Organisation et aux questions de gouvernance connexes.

#### *Date et durée proposées*

La phase préparatoire de la conférence devrait se dérouler en 2013. La conférence devrait être convoquée en septembre 2013, à Genève, et durer trois jours.

---

<sup>2</sup> En fonction des priorités régionales et nationales.

*Participants des réunions régionales et de la conférence internationale*

États membres de l'OMPI, représentants de la société civile, universitaires et représentants d'institutions spécialisées des Nations Unies et des programmes de développement.

L'OMPI devrait fournir une aide financière afin de faciliter la participation des fonctionnaires nationaux aux réunions régionales et à la conférence internationale.

*Résultats*

Les documents (études, exposés, rapports, recommandations, etc.) établis lors de la phase préparatoire et pendant la conférence seront mis à disposition de manière transparente et devraient être utilisés dans le cadre des travaux futurs du CDIP. Les résultats de la conférence devraient être transmis à l'Assemblée générale de l'OMPI, en temps voulu, par l'intermédiaire du CDIP.

*Titre de la conférence*

Conférence internationale sur l'intégration du développement dans les politiques en matière de propriété intellectuelle

*Langues de travail*

Les six langues de travail.

*Liste des conférenciers (établie en consultation avec les États membres)*

Liste équilibrée de conférenciers connaissant bien les questions de développement en rapport avec la propriété intellectuelle.

*Organisation*

Des séances plénières et deux séances simultanées donnant lieu à un compte rendu en plénière.

[Fin de l'annexe et du document]